Oissel (76) : un migrant congolais multirécidiviste, déjà condamné pour plusieurs viols et “installé en France depuis plus de 20 ans”, refuse de se soumettre à un test PCR pour éviter d’être expulsé

16/02/2023 à 21h43



Violences, dégradations, outrages, viols et tentative commis en réunion, en situation irrégulière, refus d’être expulsé dans son pays d’origine : cet Angolais, condamné à quatre mois pour avoir refusé de se soumettre à un test PCR obligatoire avant d’être placé dans un avion vers Luanda, a pris une sacrée soufflante vendredi 10 février 2023 par l’avocat général de la chambre des appels correctionnels de Rouen.

« Est-ce que vous comprenez le droit de la France, vous qui n’êtes pas Français, à choisir ceux qui vivent sur son territoire ?, attaque d’emblée Philippe Coindeau. *Est-ce que vous, qui êtes étranger, vous acceptez des inconnus dans votre chambre ? »*

Le prévenu, 30 ans et impulsif, pris dans la nasse, s'énerve : *« j'ai des enfants ici, ma famille, je ne connais personne en Angola »*.

« Organisez votre installation dans votre pays avec vos enfants ! », l'invite le ministère public en regardant le prévenu droit dans les yeux – qu'il ne baisse pas.

« Vous êtes sérieux là ? »

« Vous êtes sérieux là ? », rétorque-t-il debout dans le box avec son accent de banlieue, estomaqué.

« On est dans un pays les plus libres, une démocratie les plus anciennes au monde, un État souverain et depuis des années, même mineur, il accumule les condamnations !, s'emporte l'avocat général. *Vous avez commis suffisamment de dépravations et fait de victimes en France, vous n'avez plus rien à faire ici. Je demande le maximal de la peine encourue : un an de prison ferme »*.

(…) Paris-Normandie

(Merci à René)